



RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00353

Numéro SIREN : 804 509 750

Nom ou dénomination : A.B.S. CONCEPT

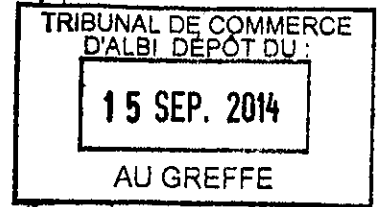
Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2014 sous le numéro de dépôt 1558

WANE

WALLER

WALLER

A.B.S CONCEPT



Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au Capital de 200.00 €

**Siège Social : 173, Avenue Jean Jaurès
81160 SAINT-JUERY**

R.C.S ALBI

La soussignée :

Sandrine, Geneviève VALIERE

Née le 29.05.1972
à ALBI (Tarn)

De nationalité Française

Résidant :

152, Route de Montplaisir
81160 SAINT-JUERY

Carte Nationale d'Identité n° 110381100565

A établi ainsi qu'il suit, les statuts d'une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée qu'elle a décidé de créer, et dont la gérante est l'associée unique.

SGV

ARTICLE 1^{er} : FORME

La société est à responsabilité limitée.

ARTICLE 2 : OBJET

La société a pour objet la conception de projets d'aménagements intérieurs et extérieurs pour le professionnel et le particulier, la vente de mobilier et matériel décoratif, piscines, et la prestation de services (relevés de chantiers, croquis, esquisses, estimation de travaux et réalisation des devis aux entreprises du bâtiment).

Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature soient-elles, juridiques, économiques ou financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet cité, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société concernant son extension ou son développement.

ARTICLE 3 : DENOMINATION

Sa dénomination sociale est A.B.S CONCEPT

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « EURL » et de l'énonciation du capital social.

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

173, Avenue Jean Jaurès
81160 SAINT-JUERY

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

ARTICLE 5 : DUREE

La société a une durée de 50 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

SGV

ARTICLE 6 : APPORTS

Apports en numéraires

Mme Sandrine Geneviève VALIERE

Apporte et verse à la société A.B.S CONCEPT

La somme totale de 200.00 € (Deux Cents Euros)

Qui sera déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation auprès de la BANQUE POSTALE à SAINT-JUERY.

ARTICLE 7 : CAPITAL ET PARTS SOCIALES

Le capital est fixé à la somme de 200.00 € (Deux Cents Euros)

Le capital est divisé en 200 parts sociales de 1 €, intégralement libérées.

ARTICLE 8 : GERANCE

La société est gérée par son associée unique Mme Sandrine Geneviève VALIERE

ARTICLE 9 : DECISIONS DE L'ASSOCIE

L'associée unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle.

Ses décisions sont répertoriées sur un registre côté et paraphé, mais ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

ARTICLE 10 : EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le 1^{er} Août 2014 et sera clos le 31 Décembre 2014.

SGV

ARTICLE 11 : COMPTES SOCIAUX

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associée unique gérante.

Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois, à compter de la clôture de l'exercice, vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associée unique gérante et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

ARTICLE 12 : ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation, a été annexé aux statuts.

La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 13 : FRAIS ET FORMALITES DE PUBLICITE

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait et Signé à ALBI,

Le 30 Juillet 2014

En 6 exemplaires.

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D'ALBI

Le 04/08/2014 Bordereau n°2014/664 Case n°7

Ext 1940

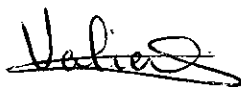
Enregistrement : Exonéré

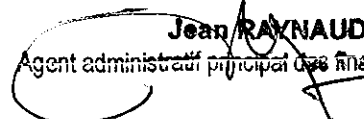
Pénalités :

Total liquidé : zéro euro

Montant reçu : zéro euro

L'Agent des impôts




Jean RAYNAUD
Agent administratif principal des finances publiques

Sandrine Geneviève VALIERE

SARL UNIPERSONNELLE A.B.S CONCEPT

En formation au capital de 200.00 €

**173, Avenue Jean Jaurès
81160 SAINT-JUERY**

NOMINATION GERANCE

La soussignée :

Mme Sandrine Geneviève VALIERE

Agissant en qualité d'associée unique fondatrice de la société, a procédé à la nomination du premier gérant, conformément aux dispositions statutaires :

- qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,
- qui déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées, et
- qui affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En ce cas la Gérante, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Fait et signé

A SAINT-JUERY,

Le 30 Juillet 2014.

